

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	31	31 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPLOITANT
D'ÉTABLISSEMENT DE SPECTACLES

N° de délibération : 26.065 (DEL24)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	2	28	0	5	0

RAPPORTEUR : GLADYS BAKUELA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.111-3, L212-2 et L212-3 du Code du cinéma et de l'image animée,

Considérant que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à l'élection de M. Adam DA MOTA au poste de maire, il convient de renouveler, dans le cadre de l'exploitation en régie directe du cinéma municipal l'EDEN, l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissement de spectacle,

Considérant que cette autorisation est accordée pour chacune des salles du cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :

28 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS : M. FARIA DAVID, M. HENINI ABDENASSER, MME LUCAS MARIE-THERESE, MME PINTO CHRISTINA, M. VUILLEMIN ERIC

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la délivrance de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques auprès du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée.

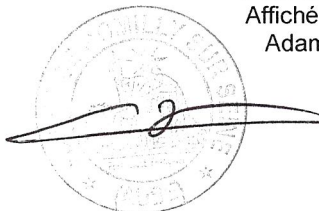
Désigne Monsieur le Maire en tant que titulaire de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissement de spectacles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,
Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Secrétariat Général
- Cabinet
- Cinéma municipal
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine